



Tél. : 02.51.69.60.41

Courriel : [mairie@la-chataigneraie.fr](mailto:mairie@la-chataigneraie.fr)

La Châtaigneraie, le 24 avril 2019

---

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2019**

---

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle est consultable sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2019 a été bâti sur les bases des travaux de la commission finances lors de sa séance du 12 mars 2019 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

## Budget Principal

⇒ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 441 499.58 € soit un budget en augmentation de **16.46 %** par rapport à celui de 2018 (2 955 103.42 €) :

• Recettes :

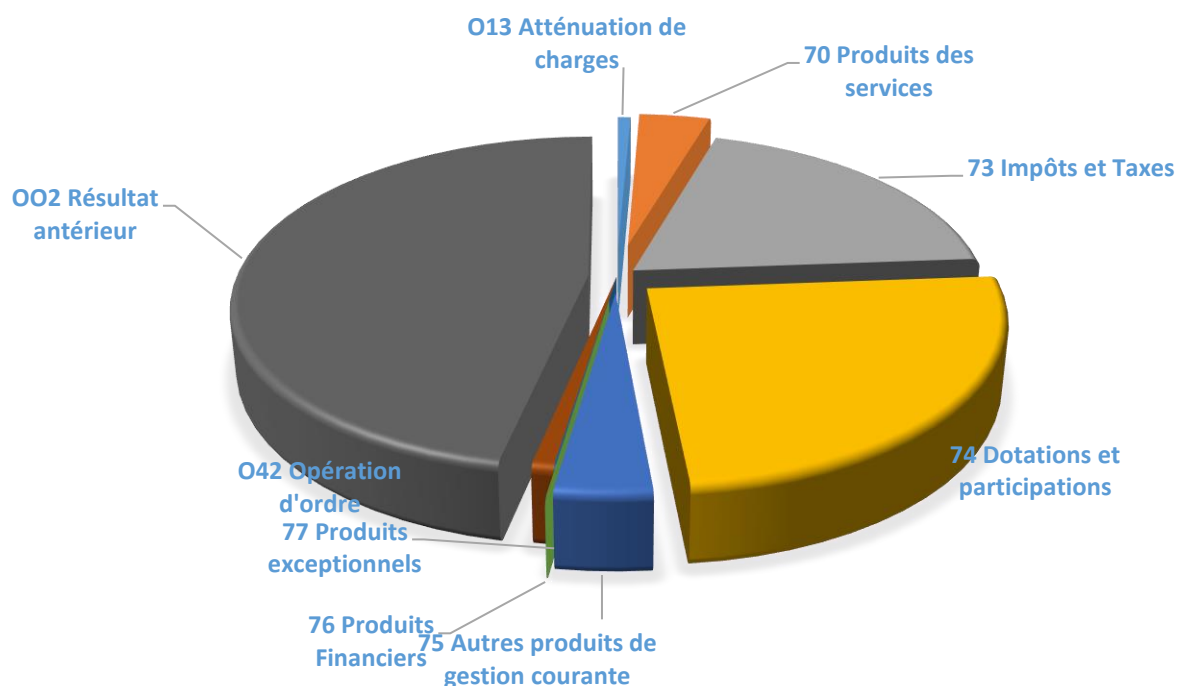
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 3 441 499.58 €. Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 63.92 % des ressources de la ville soit 1 470 707.37 €
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 604 036.00 € (soit 26.25% des recettes de fonctionnement).
- Le produit des domaines et de gestion courante qui représente 4.01 % des recettes de la ville s'élève à 92 300.00 €.
- Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2018 pour 1 140 651.21 €.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2018 et 2019

Chapitre	BP2018	BP2019	Variation
013 - Atténuations de charges	17 000.00	17 000.00	
70 - Produits des services	91 800.00	93 800.00	+ 2 000.00
73 - Impôts et Taxes	1 442 474.37	1 470 707.37	+ 28 233.00
74 - Dotations et participations	625 560.00	604 036.00	- 21 524.00
75 - Autres produits de gestion courante	87 300.00	92 300.00	+ 5 000.00
76 - Produits Financiers	5.00	5.00	
77 - Produits exceptionnels	2 000.00	2 000.00	
042 - Opérations d'Ordre	21 000.00	21 000.00	
002 - Résultat antérieur	667 964.05	1 140 651.21	+ 472 687.16
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 103.42</b>	<b>3 441 499.58</b>	<b>+ 486 396.16</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BP 2019



Chapitre 013: Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les services périscolaires, par les remboursements effectués par la Communauté de Communes suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes sont de l'ordre de 85 000 € soit près de 91% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Cependant, le montant des impositions directes, 1 117 816.00 € représente plus de 7% du total des prévisions pour ce chapitre. A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 290 389.97 € versée par la Communauté de Communes.

Un autre poste important de recettes est celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 30 000 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement est identique à celle de 2018.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations.

Chapitre 76 : Les produits financiers

Chapitre 77: Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Chapitre 042: Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

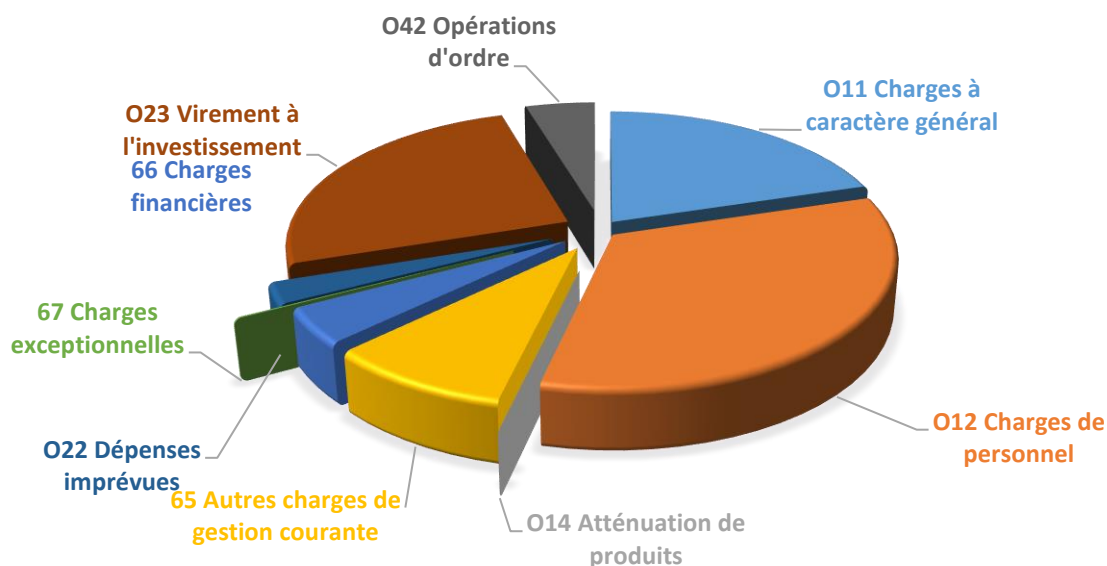
- Dépenses : Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 3 441 499.58 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation
011 - Charges à caractère général	594 628.75	565 600.00	- 29 028.75
012 - Charges de Personnel	955 200.00	908 700.00	- 46 500.00
014 - Atténuations de produits	100.00	100.00	
65 - Autres Charges de gestion courante	206 300.00	213 300.00	+ 7 000.00
66 - Charges financières	100 000.00	55 000.00	- 45 000.00
67 - Charges exceptionnelles	3 500.00	3 500.00	
022 - Dépenses imprévues	140 636.00	102 294.81	- 38 341.19
023 - Virement à l'investissement	823 980.12	1 485 000.00	+ 661 019.88
042 - Opérations d'ordre	130 758.55	108 004.77	- 22 753.78
<b>TOTAL</b>	<b>2 955 103.42</b>	<b>3 441 499.58</b>	<b>+ 486 396.16</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BP

2019



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

L'autre principal poste est l'assurance du personnel (compte 6455) et comprend :

- L'assurance des risques statutaires (essentiellement maladie, invalidité, accident du travail et décès) à hauteur de 25 000 € environ ;

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit du dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations ;
- la subvention au CCAS qui s'élève à 12 000 € en 2019.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 485 000.00 €.

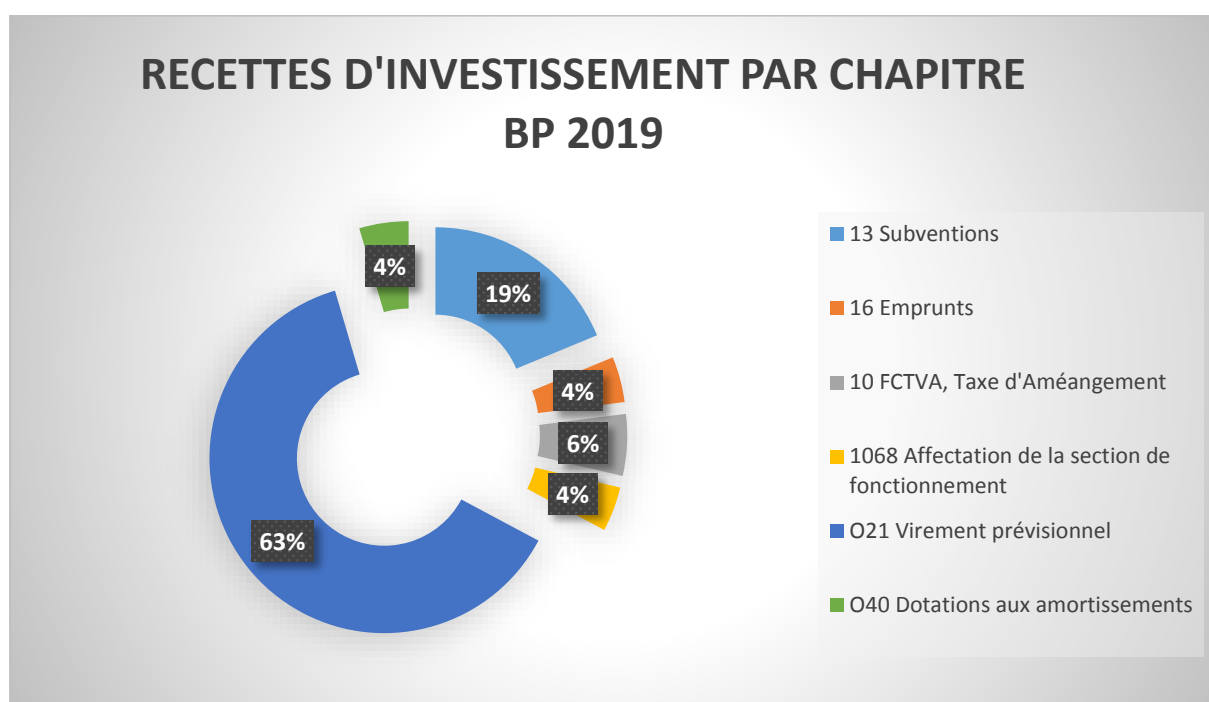
⇒ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **2 390 735.92 €**

• Recettes :

**RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE — ANNEES 2018 et 2019**

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation
13 - Subventions	630 606.65	444 698.75	- 185 907.90
16 - Emprunts	300 000.00	100 000.00	- 200 000.00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	130 000.00	135 000.00	+ 5 000.00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	372 320.14	98 032.40	- 274 287.74
021 - Virement prévisionnel	823 980.12	1 485 000.00	+ 661 019.88
024 - Produits de cessions	127 000.00	20 000.00	- 107 000.00
040 - Dotations aux amortissements	130 758.55	108 004.77	- 22 753.78
<b>TOTAL</b>	<b>2 514 665.46</b>	<b>2 390 735.92</b>	<b>- 123 929.54</b>



Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 135 000 €

Les recettes d'amortissement pour 108 004.77 €

Les subventions inscrites au BP 2019 suivantes

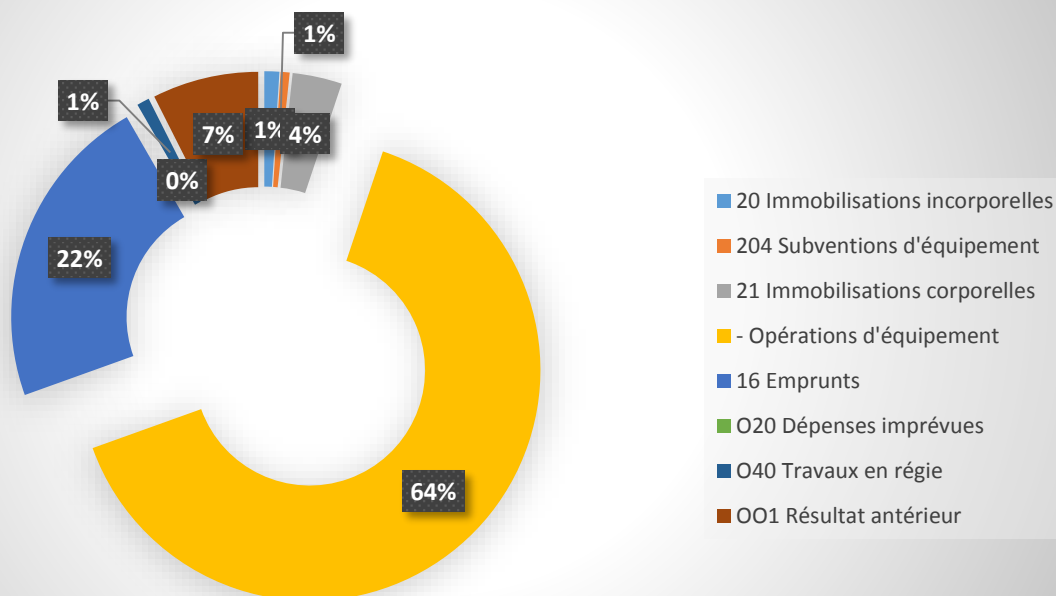
Fonds de concours de la Communauté de Communes travaux de Voirie	5 000 €
Subvention FSIL – ETAT Aménagement rue Saint Jean et Place de la République	51 211 €
Subvention Conseil Départemental rue Saint Jean et Place de la République	16 890 €
Subvention Conseil Départemental travaux de Voirie	16 860 €
Subvention DETR Eglise	34 059 €
Subvention Région Eglise	17 850 €
Subvention Conseil Départemental Eglise	18 000 €
Subvention FSIL Aire de la Gare	64 500 €
Subvention Conseil Départemental Aire de la Gare	87 501 €
Subvention FSIL et DETR – ETAT Accessibilité	112 500 €

• Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉES 2018 et 2019

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation
20 - Immobilisations incorporelles	50 000.00	25 000.00	- 25 000.00
204 - Subventions d'équipement	21 000.00	15 000.00	- 6 000.00
21 - Immobilisations corporelles	121 969.55	82 926.88	- 39 042.67
Opérations d'équipement	1557 224.42	1 538 931.00	- 18 293.42
16 - Emprunts	530 000.00	530 000.00	
020 - Dépenses imprévues	9 000.00		- 9 000.00
040 - Travaux en régie	21 000.00	21 000.00	
001 - Résultat antérieur	204 471.49	177 878.04	- 26 593.45
<b>TOTAL</b>	<b>2 514 665.46</b>	<b>2 390 735.92</b>	<b>- 123 929.54</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2019



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

OPERATION 033	Réserves foncières	240 000 €
OPERATION 060	Aire de la Gare	400 000 €
OPERATION 070	Bistrot des Halles	260 000 €
OPERATION 093	Voirie	200 000 €
OPERATION 187	Eglise	60 000 €
OPERATION 198	Accessibilité des bâtiments	270 000 €

## **Budget annexe Assainissement**

### ➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 431 903.18 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est de 192 000.00 €.

### ➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 230 693.04 €.

Les recettes sont constituées des amortissements et de l'autofinancement.

Les principaux travaux inscrits pour 2019 sont les suivants :

- la réfection du réseau de la rue de la Gare

## **Budget annexe Lotissement le Fief du Rocher**

La section de fonctionnement s'équilibre à 81 348.54 € et celle d'investissement à 81 348.54 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 18 133.97 € et sera ajustée en fin d'exercice